

Analyse des données de vente de produits phytopharmaceutiques en 2015 dans la région Nouvelle-Aquitaine

En 2015, la quantité totale des ventes de produits phytopharmaceutiques à usage agricole dans les douze départements de Nouvelle-Aquitaine s'élève à 27 330 tonnes. Les ventes sont en recul de - 14 % par rapport à 2014 et plus de - 5 % par rapport à 2013.

Les fongicides, qui enregistrent un recul des ventes de -25 %, sont les premiers contributeurs à la baisse des ventes de produits phytopharmaceutiques. L'année 2015, peu pluvieuse, et le niveau de pression en maladies relativement faible, explique pour une large part la moindre vente des fongicides.



**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt
Nouvelle-Aquitaine**

Siège : Le Pastel
22, rue des Pénitents Blancs
CS 13916

87039 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 55 12 00 00

Site de Bordeaux :
51, rue Kiéser - CS 31187
33077 BORDEAUX Cedex
Tél : 05 56 00 42 00

Site de Poitiers :
15, rue Arthur Ranc - CS 40537
86020 Poitiers Cedex
Tél : 05 49 03 11 00

Site internet :
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

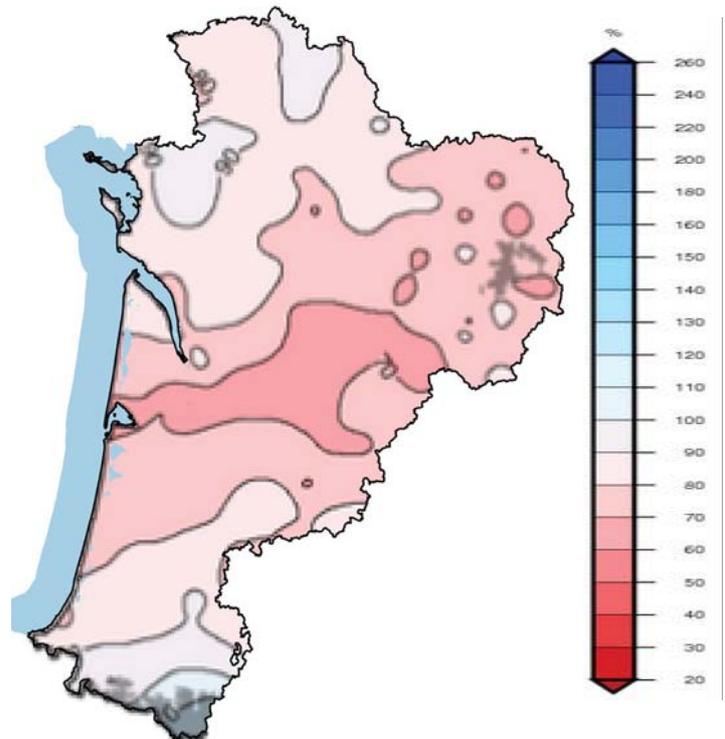
2015 : Une année remarquable par sa douceur

En 2015, la température moyenne annuelle régionale de 13,5°C est la plus élevée jamais enregistrée. Elle est supérieure à la valeur trentenaire de 0,8°C. Seuls, les mois de février, septembre et octobre enregistrent des températures moyennes inférieures à la normale saisonnière.

Cette relative douceur s'est accompagnée d'un manque récurrent de précipitations. Après un début d'année arrosé, le printemps a été chaud et les pluies plus rares, notamment dans le centre et l'est de la région où la sécheresse s'est installée jusque fin juillet. Le retour des pluies en août est salvateur et permet de limiter l'impact de la sécheresse pour les cultures en particulier pour la vigne. La faiblesse des précipitations en fin d'année accentue le déficit hydrique qui se solde à 188 mm, cumulés pour 2015, en-dessous de la moyenne trentenaire.

L'analyse de l'écart des hauteurs de précipitations de l'année 2015 par rapport à la moyenne annuelle de référence (1981-2010) montre que les zones les plus sèches se localisent dans le centre et l'est de la région.

Plus sec dans le centre et l'est de la région
Rapport entre la hauteur de précipitation de l'année 2015 et la moyenne annuelle de référence (1981-2010)



Source : Météo France

LE CONTEXTE CLIMATIQUE ET SANITAIRE EN 2015

Le climat de la campagne 2014/2015 caractérisé par une fin d'hiver et un printemps doux et sec, un été caniculaire et un automne doux et pluvieux a, dans l'ensemble, été propice à la culture de la vigne et des céréales à paille mais a pénalisé les rendements des grandes cultures récoltées à l'automne et freiné le grossissement de certains fruits. Parallèlement, en moyenne et selon les cultures observées, la pression parasitaire est inférieure ou égale à celle de l'année précédente.

Progression des surfaces en cultures d'automne

L'hiver 2014/2015, doux et humide mais sans excès, a été, dans l'ensemble, favorable à la levée puis au développement des céréales d'automne qui, en sortie d'hiver, étaient prometteuses. Au début du printemps, elles affichaient quelques jours d'avance dans leur développement. Les températures douces et la pluviométrie bien répartie dans le temps ont permis aux cultures de globalement bien résister à la sécheresse qui a suivi. Les moissons ont été précoces et rapides, favorisées par l'absence de pluie en juin et juillet. Finalement, malgré des résultats assez hétérogènes selon les types de sol et les dates de semis, les productions en blé tendre et orge d'hiver ont été en progression par rapport à la campagne passée.

Comme les céréales à paille d'automne, les colzas ont eu un très bon début de cycle notamment pour les semis les plus précoces. Ceux semés plus tardivement ont parfois souffert des attaques de Grosse altise. En début de printemps, les potentiels étaient prometteurs, mais, le manque de précipitations du mois d'avril a perturbé la floraison et limité le nombre de siliques formées.

Les semis de maïs ont également profité des bonnes conditions climatiques du mois d'avril 2015. Après un mois de mai favorable aux cultures, juin puis juillet vont parfois très nettement

obérés les potentiels qui s'étaient installés, notamment sur les secteurs les plus touchés par la canicule du centre et de l'est de la région. En 2015, les rendements ont été corrects mais sont loin des résultats exceptionnels de 2014. Pour la pyrale, la fréquence d'attaque est globalement proche de 2014. Mis à part le sud Aquitaine (sud Adour et Béarn et Gaves), le niveau d'attaque de sésamies est supérieur à 2014. La fréquence est d'ailleurs la plus haute des cinq dernières années.

Les tournesols ont été semés en deux vagues, début avril puis fin mai. Des resemis ont bien souvent été nécessaires suite aux fortes pluies de début mai et aux nombreux dégâts d'oiseaux. Malgré des quantités d'eau suffisantes sur leur cycle végétatif, les tournesols ont souffert. La campagne 2015 demeure la plus mauvaise de ces six dernières années. En moyenne, le taux d'attaque de phomopsis est moindre qu'en 2014 mais demeure à un niveau élevé. Le verticillium est légèrement plus présent qu'en 2014. Côté ravageurs, les conditions climatiques d'avril ont été favorables aux attaques de limaces, mais les dégâts ont été limités. Pour les semis de mai, les conditions sèches n'ont pas été favorables à ce type de ravageur.

Année en demi-teinte pour la viticulture en Aquitaine

La réduction des surfaces du vignoble aquitain constaté depuis 10 ans, hors vignes à eaux de vie, se poursuit. Après trois années de rendements moyens voire faibles, la récolte 2015 est avec 6,3 millions d'hl dans la moyenne.

L'été 2015 chaud et sec, a permis de maintenir le vignoble globalement dans un bon état sanitaire. Pour le vignoble des Charentes, les maladies sont bien maîtrisées et les vendanges, débutées fin septembre, se déroulent dans de bonnes conditions. La récolte est jugée en 2015 comme satisfaisante. Pour le vignoble aquitain, si globalement, la pression du mildiou est moyenne en 2015 ses variations de faible à très forte sont observées selon les secteurs.

Surfaces des principales cultures par département en Nouvelle-Aquitaine en 2014 et 2015

unité : milliers d'ha

	SAU		dont céréales		oéloprot.		Vigne		Légumes		Fruits		Surface tjrs en herbe	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Charente	376,0	374,4	140,1	140,9	53,9	54,1	41,2	40,6	0,5	0,5	0,9	0,9	56,3	54,7
Charente-Maritime	442,8	442,5	216,2	220,6	75,2	73,6	40,5	40,1	1,7	1,7	0,8	0,8	56,7	55,4
Deux-Sèvres	462,0	464,9	185,2	187,8	61,2	64,0	1,0	1,0	2,2	2,1	1,0	1,0	76,2	77,5
Vienne	475,3	477,7	243,8	241,1	88,7	90,6	1,5	1,5	1,8	1,8	0,2	0,2	39,1	38,8
Dordogne	371,0	367,7	82,0	81,9	19,7	20,3	12,3	12,1	1,1	1,0	9,2	10,0	162,0	160,8
Gironde	266,3	266,9	43,0	43,4	6,3	7,3	120,1	119,8	8,6	7,8	1,4	1,6	63,1	63,0
Landes	216,6	218,1	134,7	130,8	6,7	12,4	2,0	2,0	18,9	17,5	1,0	1,0	15,8	15,8
Lot-et-Garonne	284,9	284,9	116,7	118,5	53,3	56,7	6,5	6,4	6,2	6,1	16,1	14,3	29,7	29,7
Pyrénées-Atlantiques	430,9	432,3	98,2	97,1	5,4	11,8	2,7	2,7	2,6	2,3	0,7	0,7	228,0	228,0
Corrèze	232,8	232,3	13,7	13,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	3,2	3,2	178,3	178,3
Creuse	325,4	325,2	37,0	37,8	3,1	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	221,0	219,5
Haute-Vienne	319,9	319,5	40,7	39,7	3,2	4,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,9	1,0	168,5	167,0
Nouvelle-Aquitaine	4 203,9	4 206,4	1 351,2	1 353,0	377,0	398,2	228,0	226,5	43,7	41,0	35,5	34,6	1 294,7	1 288,4
Nouvelle-Aquit / France (%)	14,5	14,6	14,1	14,1	15,2	15,6	28,9	28,9	20,1	19,4	18,3	18,1	13,9	13,9

Source SAA 2014 semi-définitive et SAA 2015 provisoire

Dans certaines zones de la Gironde, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, il est observé la sortie de symptômes relativement importante et inattendue en début de saison mais la pression baisse assez fortement dès la mi-juin. Dans le libournais la pression du mildiou est extrêmement forte en mai. Les attaques fulgurantes sur feuilles, sur grappes et également sur rameaux dans quelques parcelles, touchent jusqu'à 50% de ces organes en l'espace de 15 jours. Les dégâts et les pertes de récolte demeurent toutefois limités, sur la majorité des parcelles.

L'oïdium sur grappes est particulièrement faible en 2015 et seules les parcelles de cépages sensibles à l'Oïdium (Ugni blanc ...) présentent des niveaux d'attaques parfois très importants.

2015 est marqué par la fréquence très importante de parcelles présentant des symptômes de Black rot qui restent cependant faibles sur grappe. La pression black-rot est considérée comme moyenne à forte en 2015.

Les conditions climatiques 2015 sont défavorables au développement de Botrytis cinerea. Les symptômes de pourriture grise sont quasiment insignifiants tout au long de la saison et les cas de pourritures acides sont contrairement au millésime précédent, anecdotiques en Aquitaine en 2015.

Fruits : une année correcte pour la plupart des filières

La récolte de prune à pruneau se déroule avec près de 10 jours d'avance et peut être qualifiée de bonne. La canicule conduit à des calibres plutôt petits et les conditions climatiques de l'année sont favorables au carpocapse des prunes et défavorables aux maladies. Il en ressort cependant un taux de dégâts par le carpocapse à la récolte inférieur et une pression acariens supérieure par rapport à 2014.

La production de pommes, à surfaces égales, est en hausse significative (+35%) par rapport à 2014 qui a été une mauvaise année. A la récolte, l'état sanitaire vis-à-vis du carpocapse des pommes est globalement satisfaisante. En 2015, la pression acariens est supérieure à l'année dernière, la présence de tavelure est régulièrement observée avec une présence de taches/fruit relativement faibles. Les premiers symptômes d'oïdium apparaissent à partir de fin mars avec une progression de la maladie observée début juin dans les parcelles sensibles. La pression oïdium reste toutefois inférieure à celle de 2014.

La récolte de kiwi 2015 est de 38 000 tonnes, en hausse de 13 % mais dans un contexte d'une augmentation des surfaces de production. La meilleure gestion du *Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA) et les bonnes conditions de production expliquent aussi cette situation. Si les symptômes de PSA ont été régulièrement observés, notamment en sortie d'hiver (coulures sur bois); la protection préventive des cultures a permis d'en limiter les dégâts. Du printemps à la récolte, la pression phytosanitaire a été plus faible.

Les rendements 2015 en noisette ne sont pas au niveau de 2014 et reculent d'environ 15 % par rapport à une année normale. 2015 est marqué par une forte pression en ravageur. Les ravageurs à cycle estival se sont développés rapidement en juin du fait des températures élevées. Le balanin est

fréquemment observé en 2015 avec des populations et des dégâts notables sur un grand nombre de parcelles. La pression en maladies est restée par contre assez faible.

Les conditions de récolte de châtaignes sont en 2015 très satisfaisantes et permettent de conclure une bonne campagne. Les niveaux de dégâts par le carpocapse sont très hétérogènes et dans beaucoup de cas sensiblement moins élevés qu'en 2014 bien que toujours significatifs. Il est constaté la poursuite de la progression du cynips.

Méthodologie

La Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques réalisées par les Distributeurs agréés (BNV-D) est une base, gérée par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des risques (INERIS), mise en place dans le cadre des dispositions relatives à la redevance pour pollutions diffuses définies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006. Elle compile l'ensemble des déclarations de ventes réalisées par les distributeurs depuis 2008.

La redevance recouvrée auprès des distributeurs agréés, est calculée, d'une part, sur la base de la déclaration annuelle des ventes des distributeurs en application de l'arrêté annuel fixant la liste des substances actives (SA) soumises à la redevance et d'autre part, le taux de redevance (fonction du classement toxicologique des Substances actives).

Les déclarations annuelles s'opérant au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'année effective de vente, **les données de ventes d'une année n ne sont pas disponibles avant le 15 décembre de l'année $n+1$.**

Les ventes sont affectées par distributeur en fonction de leur siège social sans tenir compte de leur zone d'activité qui souvent dépasse les limites départementales. A titre d'exemple, pour des produits utilisés en viticulture, il est estimé que plus de 20 % des ventes réalisées par certains distributeurs girondins concernent des viticulteurs de départements limitrophes comme la Dordogne, la Charente et la Charente-Maritime.

Les quantités de produits vendus au cours d'une campagne sont exprimées en tonnes de produits. Elles peuvent être différentes de celles réellement utilisées en raison de la variation des stocks dans les exploitations (achats réalisés en "morte saison" et utilisés l'année suivante voire deux ans plus tard). Aussi, les ventes régionales de l'année n ne peuvent être totalement assimilées à l'utilisation réelle des produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs l'année n .

Les données de ventes permettent une approche soit par spécialité commerciale, soit par substance active sans possibilité d'appréciation précise de la filière d'utilisation. En effet, les autorisations de mise sur le marché de nombreux produits phytopharmaceutiques concerne une large gamme d'usage sur différentes cultures (viticulture, arboriculture, maraîchage..).

En conséquence, **les données de vente ne permettent que de donner des tendances d'utilisation des produits en fonction des caractéristiques agricoles globales d'un département et non d'établir un descriptif détaillé et fiable des utilisations par filière.**

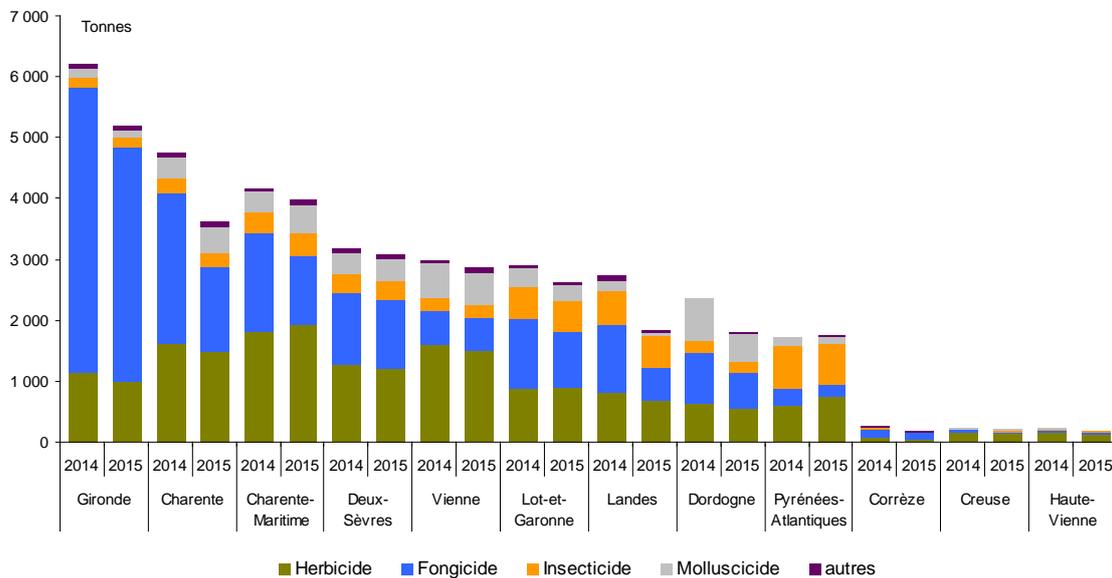
État des lieux des ventes de produits phyto-pharmaceutiques pour la Nouvelle-Aquitaine

Les données de ventes des produits phyto-pharmaceutiques extraites de la Banque Nationale des Ventes Distributeurs (BNV-D), sont analysées uniquement sous l'angle des **quantités vendues de produits commerciaux** (et non des quantités des seules substances actives). Les données ont été croisées avec celles accessibles dans différentes bases de données et notamment celle de l'Union européenne (pesticide database) et les bases de données nationales e-phy et e-phy ANSES en ce qui concerne les classements toxicologiques des produits. Le guide des intrants utilisables en Agriculture Biologique a également été utilisé.

Des ventes de produits phyto-pharmaceutiques en lien avec les productions végétales

En 2015, la quantité totale des ventes de produits phyto-pharmaceutiques à usage agricole dans les douze départements constituant la région Nouvelle-Aquitaine s'élève à 27 330 tonnes, en recul de 14 % par rapport à 2014. Tous les départements enregistrent une baisse des quantités vendues à l'exception des Pyrénées-Atlantiques où elles restent relativement stables, voire avec une légère progression de +1,6 %.

Vente de produits phyto-pharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2014 et 2015 par département de vente et catégorie de produits



Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

Vente des produits phyto-pharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2014 et 2015

Vente selon le type de produit

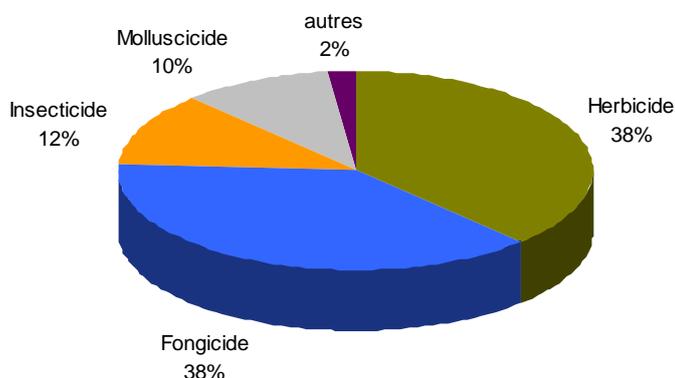
unités : tonnes

	Ensemble des produits		Herbicide		Fongicide		Insecticide		Molluscicide		Autres produits*	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Charente	4 753	3 606	1 632	1 479	2 441	1 403	257	235	353	407	69	82
Charente-Maritime	4 177	3 977	1 802	1 929	1 623	1 133	343	380	359	458	50	78
Corrèze	252	189	71	52	145	102	21	18	2	1	14	16
Creuse	229	200	165	142	36	28	17	17	8	11	1	2
Dordogne	2 374	1 813	626	548	830	588	217	189	681	467	19	20
Gironde	6 217	5 198	1 142	995	4 676	3 847	155	155	168	135	76	66
Landes	2 736	1 834	819	673	1 108	567	551	496	167	46	90	52
Lot-et-Garonne	2 888	2 609	873	915	1 146	895	542	507	288	253	39	38
Pyrénées-Atlantiques	1 726	1 754	597	741	279	202	690	684	151	118	9	9
Deux-Sèvres	3 182	3 093	1 280	1 212	1 176	1 135	312	293	338	368	76	85
Vienne	3 001	2 864	1 598	1 503	565	533	211	201	567	549	60	77
Haute-Vienne	229	193	153	127	29	30	34	22	11	11	2	3
Total	31 764	27 330	10 759	10 317	14 056	10 463	3 349	3 197	3 093	2 824	506	529

* Autres produits = Acaricides, nématicides, régulateurs de croissance, adjuvants, désinfectants, phéromones, répulsifs

Source : BNV-D traitement SRAL-SRISET

Vente de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2015 par catégorie de produits



Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

Les départements de la Gironde, de la Charente et de la Charente-Maritime, à forte orientation viticole, restent aux trois premières places pour les volumes des ventes avec respectivement 19 %, 13 % et 14,5 % des quantités totales vendues dans la région.

Viennent ensuite les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne, du Lot-et-Garonne et des Landes où les grandes cultures sont prépondérantes et représentent respectivement 11 %, 10,5 %, 9,5% et 6,5 % des ventes régionales. La Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques, départements de polyculture élevage, représente chacun 6,5 % des ventes régionales.

La part des ventes dans les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, départements à dominante de surfaces herbagères (de la moitié aux trois-quarts de la SAU départementale), représentent pour chacun moins de 1 % du total des quantités régionales vendues.

Structure des ventes de produits en Nouvelle-Aquitaine en 2015

Les fongicides totalisent 38% des ventes....

Les fongicides, avec 10 463 tonnes, représentent en 2015, 38 % des ventes régionales de produits phytopharmaceutiques. Comparativement à 2014, les ventes de fongicides reculent de 3 593 tonnes soit -25 %. Les fongicides sont les premiers contributeurs à la baisse des ventes de produits phytopharmaceutiques.

Les départements de la Gironde, la Charente et la Charente-Maritime cumulent à eux trois, comme en 2014, 61 % des volumes de fongicides vendus dans la région. La place prépondérante de la viticulture dans ces départements qui occupe près du cinquième de la SAU départementale ainsi que les enjeux de la protection phytosanitaire pour cette culture, dans un contexte de climat océanique favorable au développement des maladies fongiques en particulier mildiou et oïdium, expliquent cette contribution élevée des ventes de fongicides.

C'est dans ces départements viticoles, que le repli des ventes

de fongicides est le plus important avec respectivement de -42,5 %, -30,2 % et -17,7 % sur un an. Le recul des ventes de fongicides dans ces 3 départements (- 2 358 tonnes) est lié en partie au recul des ventes de produits utilisés dans la lutte contre le mildiou (produits à base de folpel, diméthomorphe et cuivre) ou encore des produits à base de soufre utilisés dans la protection contre l'oïdium.

L'année 2015, peu pluvieuse, et le niveau de pression phytosanitaire faible pour l'oïdium et assez faible pour le mildiou mise à part sur quelques secteurs comme le libournais explique pour une large part la moindre vente des fongicides en viticulture.

Le recul des ventes de fongicides dans les Landes, de plus de 540 tonnes soit -48,8 % par rapport à 2014, est en lien avec une diminution des ventes de produits à base de métam-sodium. Ces produits sont utilisés en traitement du sol à très fortes doses, (jusqu'à 1500 l par Ha). Rapportée à la surface traitée, la moindre vente de ces produits traduit au final une baisse, faible, des surfaces ayant eu recours à ce type de produit.

... à part égale avec les herbicides

Avec 10 316 tonnes de produits commercialisés, les herbicides, quasiment à égalité avec les fongicides, constituent le second poste des ventes et représentent 38 % des volumes de produits vendus en Nouvelle-Aquitaine. Comparativement à 2014, les ventes d'herbicides reculent de 442 tonnes soit -4 % sur un an.

Les départements de la Charente-Maritime, de la Vienne, la Charente et les Deux-Sèvres totalisent, comme en 2014, 59 % des volumes d'herbicide vendus dans la région. Le poids dans ces départements, des grandes cultures (plus de 1 million d'hectares en 2015) pour lesquelles le désherbage reste une problématique et l'utilisation non négligeable des herbicides en vigne sur le secteurs des deux Charentes expliquent l'importance de vente d'herbicide dans ces départements.

Par ailleurs, à la différence des fongicides, l'utilisation des herbicides est globalement moins liée aux conditions climatiques, il en résulte donc des variations d'une année sur l'autre globalement moins forte.



©Pascal Xicluna/Min.agri.fr

Insecticides, molluscicides et autres produits totalisent ensemble 24 % des ventes

Les insecticides représentent 12 % des ventes régionales de produits phytopharmaceutiques. Les départements des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et du Lot-et-Garonne, au sud de la région totalisent à eux seuls, comme en 2014, plus de la moitié des ventes d'insecticides.

Les molluscicides et les autres produits (acaricides, nématicides et régulateurs de croissance, phéromones,...) représentent respectivement 10 % et 2 % des ventes (part identique en 2014). Ces produits sont essentiellement destinés à lutter contre les ravageurs du sol et les limaces qui peuvent occasionner des dégâts importants sur les cultures de maïs ou de légumes de plein champ, cultures principalement localisées dans le Sud de la région. La part des molluscicides dans le tonnage des ventes est d'autant plus significative que les quantités utilisées, de 10 à 15 kg/ha et par traitement selon les produits, sont relativement élevées.

Acaricides, nématicides, régulateurs de croissance, adjuvants, désinfectants, phéromones, répulsifs ont une contribution limitée dans le total des ventes de produits et en conséquence impactent peu les évolutions des ventes d'une année sur l'autre. On note cependant une progression de 28 % des ventes de régulateurs de croissance (produits utilisés en grandes cultures) sur une quantité qui reste toutefois assez faible et de 8,7 % de celle des acaricides. Pour cette dernière catégorie de produits, la progression peut être reliée à la climatologie de l'année 2015. Les températures chaudes de l'été ont favorisé le développement des acariens induisant une pression de ce ravageur supérieure à celle observée en 2014 et ceci sur de nombreuses cultures.

Vente des produits phytopharmaceutiques classés T, T+ ou CMR en 2014 et 2015

Unités : tonnes, %

	2014		2015	
	Quantités vendues (tonnes)	Part dans le total des ventes (%)	Quantités vendues (tonnes)	Part dans le total des ventes (%)
Charente	1 290	27,1	756	21,0
Charente-Maritime	1 029	24,6	783	19,7
Corrèze	64	25,5	50	26,6
Creuse	29	12,9	25	12,5
Dordogne	299	12,6	217	11,9
Gironde	1 815	29,2	1 044	20,1
Landes	236	8,6	140	7,7
Lot-et-Garonne	591	20,5	371	14,2
Pyrénées-Atlantiques	153	8,8	123	7,0
Deux-Sèvres	757	23,8	692	22,4
Vienne	520	17,3	508	17,7
Haute-Vienne	26	11,5	28	14,3
Total	6 810	21,4	4 736	17,3

Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

Classement toxicologique des produits vendus en Nouvelle-Aquitaine

L'analyse des ventes selon la classification toxicologique des produits est conduite en considérant le classement toxique (T), très toxique (T+) ou cancérigène (C), mutagène (M) ou toxique pour la reproduction (R) de la spécialité commerciale (Cf définitions dans l'encadré suivant).

En 2015, en Nouvelle-Aquitaine, les ventes de produits phytopharmaceutiques présentant une classification T, T+ ou CMR (de catégorie 1 ou 2) représentent 17,3 % des quantités totales vendues. Ce sont, pour 65 % des produits fongicides, 31 % des herbicides et pour le reste (4 %) des insecticides, des nématicides et des molluscicides.

15,8 % des ventes régionales de produits phytopharmaceutiques concernent des produits classés CMR de catégorie 2 (effet sur la santé considéré comme possible mais non avéré), 1 % des produits classés CMR de catégorie 1 et 0,5 % des produits classés T ou T+.

Parmi les produits vendus, classés CMR de catégorie 1, aucun produit classé cancérigène (C1) ou mutagène (M1) n'a été vendu dans la région en 2015. Les produits CMR1 vendus sont des produits composés d'une substance active classée toxique pour la reproduction (R1). Il s'agit de fongicides pour 88 % des volumes et d'herbicides pour 12 %.

Les produits classés T ou T+ vendus en 2015 sont, pour 49 % des ventes de cette catégorie, des nématicides utilisés en traitement de sols notamment dans les Landes et la Gironde, pour 47 % des volumes vendus il s'agit d'herbicides. Insecticides et molluscicides représentent, respectivement, 2 % et 1 % des volumes de la catégorie.

Entre 2014 et 2015, le recul des ventes de produits classés T, T+ ou CMR est plus important que le recul total des ventes (-30,5 % contre -14 % pour le total des ventes).

Les produits utilisables en agriculture biologique représentent 13 % des quantités vendues

Les produits utilisables en agriculture biologique* vendus en 2015 représentent 3 537 tonnes soit, 12,9 % de l'ensemble des ventes régionales de produits phytopharmaceutiques. Très majoritairement ces produits correspondent avec 3 011 tonnes vendues à des fongicides soit 85 % des volumes totaux. Dans cette catégorie, les produits à base de soufre sont très largement majoritaire. Ils représentent en effet à eux seuls 2 090 tonnes. Les spécialités utilisables en agriculture biologique à base de cuivre totalisent, quant à elles, près de 900 tonnes. Les autres fongicides de la catégorie qui sont des produits à base de micro-organismes comme des *Trichoderma* ou *Coniothyrium* minitans, de laminarine ou en encore de bicarbonate de potassium ne représentent qu'un total de 26 tonnes.

Avec 264 tonnes de produits vendus en 2015, les molluscicides utilisables en agriculture biologique représentent 7,5 % des ventes de produits bio. Il s'agit de spécialités à base de phosphate ferrique.

Les insecticides utilisables en agriculture biologique

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Les produits CMR de quoi s'agit-il ?

Certains agents chimiques, à moyen ou long terme, peuvent avoir, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, des effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. Ils sont dénommés agents CMR (terme issu de la réglementation sur la prévention des risques chimiques).

- Cancérogènes (C) substances ou mélanges qui peuvent provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence,
- Mutagènes (M) substances ou mélanges qui peuvent produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence,
- Toxiques pour la reproduction (R) substances ou mélanges qui peuvent porter atteinte aux fonctions sexuelles et capacités reproductives des êtres humains ou produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires sur leurs descendants.

La classification des molécules et mélanges se base sur leurs propriétés toxicologiques

aussi bien les effets aigus (à court terme) et chroniques (à long terme) considérés sous l'angle d'une exposition unique ou d'expositions répétées ou prolongées. Elle repose sur des règles harmonisées applicables à toutes substances et pas seulement phytopharmaceutiques, telles que fixées en application de la réglementation applicable dans l'Union européenne dite «règlement CLP». Ce règlement CLP établit les différentes catégories de danger qui définissent le niveau de preuve de l'effet CMR observé. Sont ainsi définis deux catégories, la catégorie 1, qui se subdivise dans les 2 sous catégories 1A et 1B, et la catégorie 2.

La catégorie 1 regroupe des substances ou mélanges dont l'effet sur la santé est avéré ou pour lesquels il existe une forte présomption. Le classement dans cette catégorie s'appuie sur des données issues d'études sur l'homme ou l'animal mettant en évidence des résultats probants ou des liens de causalité avérés. Pour la catégorie 2, l'effet sur la santé de

la substance ou du mélange est considéré comme possible mais les études disponibles sont insuffisantes pour permettre de les classer dans la catégorie 1.

Les produits C, M ou R de catégorie 1 mentionnent sur leur étiquetage le terme DANGER couplé aux phrases de risque H340, H350 ou H360.

Les produits C, M ou R de catégorie 2 mentionnent sur leur étiquetage le terme ATTENTION couplé aux phrases de risques H341, H351, H361 ou H362.

Un mélange est classé comme cancérigène, ou mutagène ou toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 s'il contient une substance classée cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 à une concentration égale ou supérieure à un seuil de concentration fixé le règlement CLP.

(189 tonnes) pèsent pour 5,3 % des ventes de produits bio. Il s'agit de spécialités à base d'huile de vaseline utilisées en traitement d'hiver (57% des insecticides) ou à base de kaolin (19%) ou d'huile essentielle (10%). Les phéromones sont utilisées à très faibles doses et pèsent donc peu dans le total des ventes (43,5 tonnes).

La Gironde, avec 42 % des ventes de produits utilisables en agriculture biologique, se place au premier rang pour la vente de ce type de produit. Les spécialités à base de cuivre ou de soufre sont prédominantes et sont très largement liées à la protection du vignoble aussi bien en agriculture conventionnelle que biologique.

La Gironde cumule 83 % des ventes régionales de phéromones. Ces produits sont essentiellement utilisés pour la lutte contre les tordeuses de la vigne. En Corrèze et Lot-et-Garonne l'utilisation des phéromones est importante en arboriculture mais sur de faibles surfaces.

Au final la part des ventes de produits utilisables en agriculture biologique dans les ventes totales reste relativement stable entre 2014 et 2015 (13 % contre 12,9 %). Toutefois si l'on considère l'évolution des ventes des produits utilisables en agriculture biologique à base de soufre d'une part et de cuivre d'autre part qui ont respectivement reculé de 594 T et 387 T entre 2014 et 2015, l'évolution des ventes de produits autres utilisables en agriculture biologique est en hausse entre 2014 et 2015.

* y compris les produits de biocontrôle. La liste des produits de biocontrôle est consultable sur la note de service DGAL/SDQSPV/2016-853 du 03/11/2016

Vente de produits phytopharmaceutiques selon l'utilisation possible en agriculture biologique en 2014 et 2015

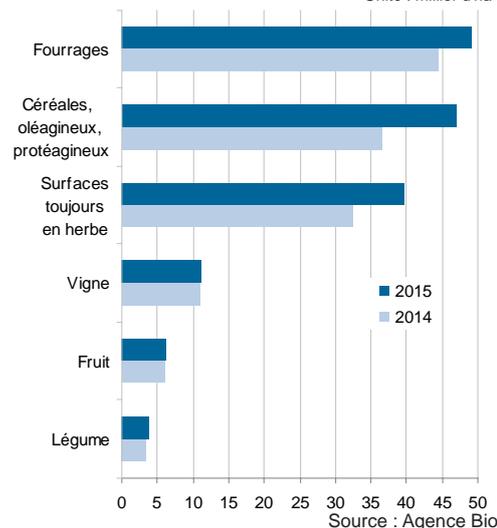
Unités : tonnes, %

	2014		2015	
	Quantités vendues (tonnes)	Part dans le total des ventes (%)	Quantités vendues (tonnes)	Part dans le total des ventes (%)
Charente	673	14,2	414	11,5
Charente-Maritime	404	9,7	320	8,1
Corrèze	75	29,8	43	22,7
Creuse	13	5,6	3	1,5
Dordogne	326	13,7	259	14,3
Gironde	1 700	27,3	1 497	28,8
Landes	49	1,8	45	2,4
Lot-et-Garonne	524	18,2	526	20,1
Pyrénées-Atlantiques	77	4,5	54	3,1
Deux-Sèvres	232	7,3	253	8,2
Vienne	68	2,3	121	4,2
Haute-Vienne	2	0,7	3	1,6
Total	4 144	13,0	3 537	12,9

Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

Surfaces en bio (certifiée et conversion) en 2014 et 2015, en Nouvelle Aquitaine

Unité : millier d'ha



LE CONTEXTE AGRICOLE RÉGIONAL

La Nouvelle Aquitaine : 15 % de la « Ferme France ».

Avec une production agricole d'une valeur de 11,12 milliards d'euros (hors subventions) en 2015, la région Nouvelle-Aquitaine se place au premier rang français et européen et représente à elle seule, 15 % du chiffre d'affaires de la Ferme France.

Les productions végétales : les deux tiers de la valeur de la production.

Portée par les céréales et la vigne, la production végétale constitue près de 66,7 % de la valeur de production soit 7,5 milliards d'euros en 2015.

Cette importance des productions végétales place la Nouvelle-Aquitaine :

- ✓ au rang de 4^{ème} région céréalière d'Europe,
- ✓ à la première place française et européenne en matière de maïsiculture, 1^{ère} région française et seconde européenne, pour la culture du tournesol,
- ✓ 2^{ème} vignoble français derrière la région Occitanie et 3^{ème} vignoble européen en surface après l'Espagne. C'est le 1^{er} vignoble en valeur de production aussi bien français qu'europpéen.

Une région caractérisée par une grande diversité d'agricultures

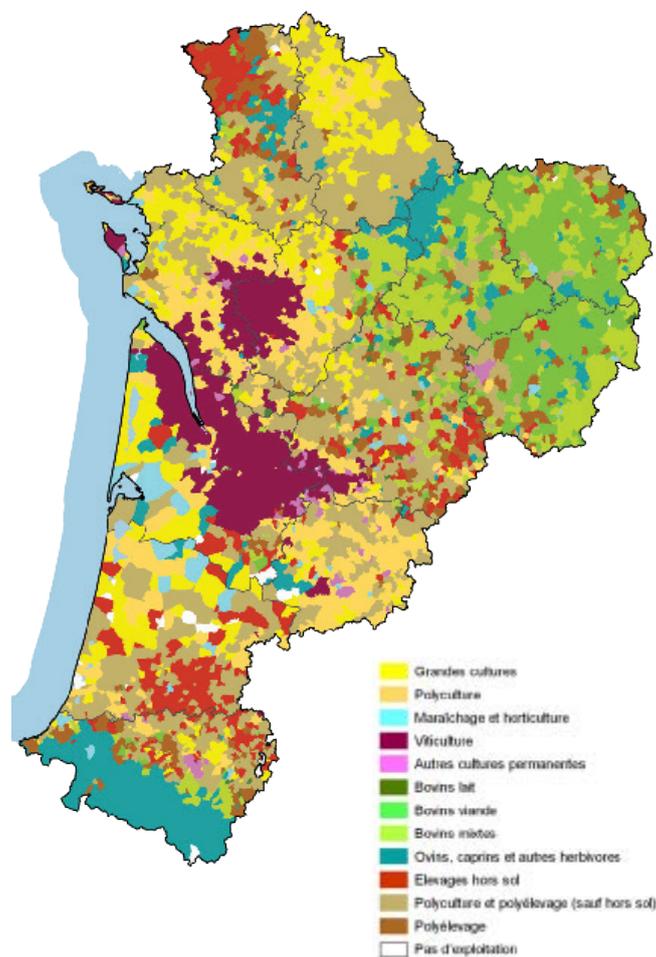
La région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une grande diversité de productions agricoles qui oriente les types et quantités de produits phytopharmaceutiques vendus. Elle peut se découper en quatre secteurs agricoles :

- ✓ Au nord-est, un bassin allaitant qui regroupe principalement les départements d'élevage de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, du nord de la Dordogne et de l'est de la Vienne.
- ✓ Des plaines de la Vienne et de la Charente, jusqu'au Lot-et-Garonne, une vaste zone céréalière dans laquelle les grandes cultures (blé, tournesol, colza...) sont prédominantes.
- ✓ Autour de Bordeaux et de Cognac, une région très largement viticole spécialisée dans la production de vin, de liqueurs et d'eaux de vie.
- ✓ Au sud de Bordeaux et jusqu'au Pays Basque, une agriculture plus diversifiée avec notamment de nombreuses exploitations en polyculture-élevage, et certaines des productions emblématiques, comme le canard gras du Sud-Ouest ou la brebis laitière de l'Ossau-Iraty. La culture du maïs y est également fortement présente, souvent en monoculture, notamment dans le département des Landes et le bassin de l'Adour.

Cette description macroscopique ne doit pas occulter des bassins de production comme les productions fruitières dont la pomme, localisées autour de Brive, en Gâtine dans les Deux-Sèvres et en Lot-et-Garonne et la prune d'Ente autour d'Agen. A noter également les cultures maraîchères, représentant au plan national 20 % des surfaces, très présentes dans les Landes et dans une moindre mesure, en Gironde et dans le Lot-et-Garonne.

Ces caractéristiques de productions ont une incidence sur les types et quantités de produits phytopharmaceutiques vendus.

Orientation technico-économique par commune



Source : Agreste - Recensement agricole 2010
GEOFLAD Copyright IGN - Paris 2010 Reproduction interdite